

DIRECTION DU PATRIMOINE

3 RUE DE VALOIS
75042 PARIS CEDEX 01

SOUS DIRECTION DE L'ARCHEOLOGIE

DECISION

Portant ouverture d'une instance de classement parmi les monuments historiques des vestiges archéologiques contenus dans les parcelles suivantes situées dans la commune de Senon, département de la Meuse :

AB 284, 285, 305, 308, 316, 339 au lieu-dit : le Village ;

AC 81 à 89, 91 à 99 au lieu-dit : La Haie le Taureau ;

X 79, 80 à 84, 88 à 94 au lieu-dit : au Nord du chemin de Lavaux

X 85 à 87, 103, 104, 106 à 108, 327, 328, 331, 334, 335 au lieu-dit : Le Bourge

X 96, 100 à 102, 337, 338 au lieu-dit : la Fachette

X 109 au lieu-dit : Sous le Bourge

X 111 à 113, 339, 340, au lieu-dit : la Treille

X 127 à 132 au lieu-dit : Warion

Y 38 à 48 au lieu-dit : Froid Chatel

Y 217, 224, 225 au lieu-dit CUGNET

AB 338 et X 332, 333, 336

Le Ministre de la Culture, de la Communication, et des Grands Travaux

VU la loi modifiée du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, notamment l'article 1er, alinéa 3 ;

Vu la loi validée du 27 septembre 1941, portant réglementation des fouilles archéologiques, modifiée ;

VU le décret modifié du 18 mars 1924 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 31 décembre 1913

Considérant que les vestiges archéologiques contenus dans les parcelles ci-dessus énumérées, situées dans la commune de SENON, département de la Meuse, qui sont ceux de l'agglomération antique de SENON, occupée du I^e au IV^e siècle et ayant joué un rôle historique important, sont du plus haut intérêt scientifique ;

Considérant la nécessité de donner à ces vestiges archéologiques une protection au titre des monuments historiques pour éviter leur destruction et en permettre l'étude

VU l'urgence

DECIDE

ARTICLE PREMIER

Sont placés sous le régime de l'instance de classement parmi les monuments historiques les vestiges archéologiques contenus dans les parcelles suivantes situées dans la commune de Senon, département de la Meuse :

SECTION	N°	LIEU-DIT	SURFACE	NOM ET ADRESSE DES PROPRIETAIRES
AB	284	LE VILLAGE	1.30	HAUBERT Jean 55230 SENON
	285	LE VILLAGE	1.95	HAUBERT Jean 55230 SENON
	305	LE VILLAGE	1.00	HAUBERT Jean 55230 SENON
	308	LE VILLAGE	0.85	STEICHEN Louis 55230 SENON
	316	LE VILLAGE	17.35	DUCHET Roger 55230 SENON
	339	LE VILLAGE	26.47	ARQUEVAUX Jean-LOUIS 54 rue du Stade 57110 VUTZ
AC	81	LA HAIE LE TAUREAU	0.15	PICUEZZU Dionigio 18 rue Cavailion 83170 BRIGNOLES
	82	LA HAIE LE TAUREAU	11.75	PICUEZZU Dionigio 18 rue Cavailion 83170 BRIGNOLES
	83	LA HAIE LE TAUREAU	20.10	M.P MAIRE Hubert 55230 VAUDONCOURT
	84	LA HAIE LE TAUREAU	3.65	Commune de SENON 55230 SENON
	85	LA HAIE LE TAUREAU	13.60	BECQ Pierre 55230 SENON
	86	LA HAIE LE TAUREAU	10.15	M.P MAIRE Hubert 55230 VAUDONCOURT
	87	LA HAIE LE TAUREAU	10.20	Mme HAGUY Marcel et cop. 6 quai Kellerman 67000 STRASBOURG
	88	LA HAIE LE TAUREAU	17.20	Mme GUILLET Jean-Paul 31 bis Le Bois du Roi 91940 LES ULIS
	89	LA HAIE LE TAUREAU	8.90	BAUER Louis 27, Av. de l'Europe 91200 ATHIS-MONS
	91	LA HAIE LE TAUREAU	6.75	JACQUEMOT Pierre 55230 SENON
	92	LA HAIE LE TAUREAU	10.15	BECQ Pierre 55230 SENON
	93	LA HAIE LE TAUREAU	15.15	MANGIN Julien 55230 SENON
	94	LA HAIE LE TAUREAU	9.75	Mme GILSON Charles 55230
	95	LA HAIE LE TAUREAU	11.05	Mme GILSON Charles et cop. 55230 SENON
	96	LA HAIE LE TAUREAU	10.75	Mme MATTIODA Renée et cop. 36 rue de Polval 55000 BAR LE DUC
	97	LA HAIE LE TAUREAU	32.90	ROUSSEL Jean 55230 SENON
	98	LA HAIE LE TAUREAU	2.85	JACQUEMOT Pierre 55230 SENON
	99	LA HAIE LE TAUREAU	9.55	BAUER Louis 27, Av. de l'Europe 91200 ATHIS-MONS

SECTION	N°	LIEU-DIT	SURFACE	NOM ET ADRESSE DES PROPRIETAIRES
X	79	AU NORD DU CHEMIN DE LAVAUX	65.30	JACQUEMOT Pierre 55230 SENON
	80	AU NORD DU CHEMIN DE LAVAUX	12.00	ARTISSON Jean-Pierre et cop. 51, rue des Anandiers 75020 PARIS
	81	AU NORD DU CHEMIN DE LAVAUX	37.30	ROUSSEL Jean 55230 SENON
	82	AU NORD DU CHEMIN DE LAVAUX	34.40	LARAVE Gaston 55230 SENON
	83	AU NORD DU CHEMIN DE LAVAUX	29.05	BOSSU Jean 55230 SENON
	84	AU NORD DU CHEMIN DE LAVAUX	39.40	Mme PETREMENT Yvette 55230 SENON
	85	LE BOURGE	4.60	Mme SCHOEZ Jean 55230 SENON
	86	LE BOURGE	9.89	Mme BERUSIRE Yvon "Succession" Ferme de Valogne 88400 XONRUPT LONGEMER
	87	LE BOURGE	15.50	Mme MOREAU Maurice 55230 SENON
	88	AU NORD DU CHEMIN DE LAVAUX	23.20	CHERUBIN Paul 3 rue Georges KIRSCH 51300 VITRY LE FRANCOIS
	89	AU NORD DU CHEMIN DE LAVAUX	71.25	Mme PEYROT Marie-Antoinette 10 rue Pasteur 54150 MORROY-LE-SEC
	90	AU NORD DU CHEMIN DE LAVAUX	11.95	BECCO Pierre 55230 SENON
	91	AU NORD DU CHEMIN DE LAVAUX	12.00	LEFORT Guy Tour 3 app 283 140, rue de Paris 93130 NOISY LE SEC
	92	AU NORD DU CHEMIN DE LAVAUX	32.15	Mme HECQUET Pierre 14 rue des Prés 51800 STE MENEBOULD
	93	AU NORD DU CHEMIN DE LAVAUX	8.10	REZZONICO René 55230 SENON
	94	AU NORD DU CHEMIN DE LAVAUX	8.10	DIDIER Jean 14, rue Voltaire 54135 MEXY
	96	LA FACHETTE	20.00	ARQUEVAUX Jean Louis 54 rue du Stade YUTZ
	100	LA FACHETTE	5.00	ROUSSEL Jean 55230 SENON
101	LA FACHETTE	5.40	ROUSSEL Jean 55230 SENON	
102	LA FACHETTE	15.20	MUTELET Daniel 55230 SENON	
103	LE BOURGE	45.50	M. HECQUET Pierre 14 rue des Prés 51800 STE MENEBOULD	
104	LE BOURGE	4.50	ASSOCIATION DIOCESAINE 2 Impasse St Jean 55100 VERDUN	
106	LE BOURGE	7.55	JACQUOT Pierre 55400 ETAIN	
107	LE BOURGE	13.15	ARTISSON Jean-Pierre et cop. 51 rue des Anandiers 75020 PARIS	
108	LE BOURGE	24.05	ASSOCIATION DIOCESAINE 2 Impasse St Jean 55100 VERDUN	
109	SOUS LE BOURGE	1.14.50	ARQUEVAUX Jean Louis 54 rue du Stade 57110 YUTZ	
111	LA TREILLE	34.05	DUCHET Emile 55230 SENON	
112	LA TREILLE	43.70	JACQUEMOT Gérard 55230 SENON	
113	LA TREILLE	97.50	PERIQUET Ernest 55400 GINCHREY	

SECTION	N°	LIEU-DIT	SURFACE	NOM ET ADRESSE DES PROPRIETAIRES
	127	WARION	1.25.95	Mme HECQUET Pierre 55230 SENON
	128	WARION	49.05	JACQUEMOT Pierre 55230 SENON
	129	WARION	31.75	Mme HMOUY Marcel et cop. 6 quai KELLERMAN 67000 STRASBOURG
	130	WARION	31.75	Mme HMOUY Marcel et cop. 6 quai KELLERMAN 67000 STRASBOURG
	131	WARION	26.92	BOSSU Jean 55230 SENON
	132	WARION	38.50	Mme PEYROT Marie-Antoinette 54150 MORROY-LE-SEC
	327	LE BOURGE	13.35	STREICHEN Jean-Claude 7 sentier des Mallicots 94200 IVRY SUR SEINE
	328	LE BOURGE	4.65	STREICHEN Jean-Claude 7 Sentier des Mallicots 94200 IVRY SUR SEINE
	331	LE BOURGE	8.35	GUISSARD Albert 55230 SENON
	334	LE BOURGE	8.12	ARTISSON Henri 55230 SENON
	335	LE BOURGE	9.04	Mme CHILLARD Robert 55230 SENON
	337	LA FACHETTE	6.50	ROUSSEL Jean 55230 SENON
	338	LA FACHETTE	49.35	DUCHET Roger 55230 SENON
	339	LA TREILLE	25.70	M. SCHOEER Jean 55230 SENON
	340	LA TREILLE	25.70	BOSSU Jean 55230 SENON
Y	38	FROID CHATEL	49.25	ARQUEVAUX Jean Louis 54 rue du Stade 57110 YUTZ
	39	FROID CHATEL	62.30	Mme BERTIN Henri 55500 BOVIOLES
	40	FROID CHATEL	7.85	SZULIGA Michel 52 Cours V. Hugo 13300 SALON DE PROVENCE
	41	FROID CHATEL	14.65	BOSSU Jean 55230 SENON
	42	FROID CHATEL	7.35	LANDRIN Paul chez BECK Roger 11 rue de Chenière 54430 CITE D'HEUMONT RENON
	43	FROID CHATEL	11.40	ROUSSEL Jean 55230 SENON
	44	FROID CHATEL	14.25	MARÉ Gabriel 20 rue du grand Verger 54000 NANCY
	45	FROID CHATEL	17.10	ARTISSON Jean-Pierre 51 rue des Amandiers 75020 PARIS
	46	FROID CHATEL	8.55	SCHOEER Jean 55230 SENON
	47	FROID CHATEL	25.40	BRYLA Jerzy 55230 SENON
	48	FROID CHATEL	7.00	Mme BALTHAZARD Yvonne 57 rue de la Lorraine 54400 ROMAIN
	217	CUGNET	5.70	LAHAYE Louis 55230 SENON
	224	CUGNET	6.21	LAHAYE Louis 55230 SENON
	225	CUGNET	3.17	MANGIN Julien 55230 SENON
AB	338	VOIE COMMUNALE n° 5		Commune de Senon 55230 SENON
X	332	VOIE COMMUNALE n° 5		Commune de Senon 55230 SENON
	333	VOIE COMMUNALE n° 5		Commune de Senon 55230 SENON
	336	VOIE COMMUNALE n° 5		Commune de Senon 55230 SENON

ARTICLE 2

La présente décision sera notifiée sans délai par la voie administrative avec accusé de réception aux propriétaires désignés à l'article 1er qui disposeront d'un délai de 2 mois pour présenter leurs observations écrites sur la proposition de classement au titre des monuments historiques des vestiges contenus dans leurs parcelles.

ARTICLE 3

Tous les effets du classement parmi les monuments historiques s'appliqueront de plein droit aux vestiges désignés à l'article 1er pendant une durée d'un an à compter de la date de la notification aux propriétaires.

ARTICLE 4

Le directeur du Patrimoine est chargée de l'application de la présente décision.

Fait à Paris le 04 FEV. 1991

Pour le Ministère de l'Éducation
et de la Culture et du Patrimoine


Christiane DUPAVILLON